

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1081020	Date d'inspection Le 27 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	27 sept. 2024	26 sept. 2024
Commentaires : Cours fait le 24 septembre 2024			

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été pris lors de ce suivi, les photos ont été envoyées par courriel.
- Les dossiers des incidents des enfants sont maintenant complets. - Toutes les éducatrices détiennent un cours de secourisme complété.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2024

Date

original signé par
Signature en pièces jointes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2024

Date